



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 18 mars 2011**

L'an deux mil onze, le vendredi 18 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le quatorze mars, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents jusqu'à la délibération n° 4: **14**

Nombre de membres présents à partir de la délibération n° 5: **15**

Nombre de votants jusqu'à la délibération n° 4 : **18**

Nombre de votants jusqu'à la délibération n° 5 : **20**

**Présents** : Brigitte COMPETISSA, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Brigitte BONNAUD, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Marie-Luce BESSONNET, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Daniel RABOTEAU, Thierry MOUCHARD (à partir de la délibération n°6), Bruno PAROLDO.

**Absents non excusés** : Pascal BRANDEAU, Christian TALON, Thierry MOUCHARD (jusqu'à la délibération n°4).

**Absents excusés** : Philippe REY, Joël GERMAIN, Laurent VINCELOT, Yannick AUTIN, Claude POUPINOT.

**Pouvoirs** : Philippe REY à Bernard BARAUD, Joël GERMAIN à Raymond CAILLETON, Laurent VINCELOT à Laurent COCHELIN, Yannick AUTIN à Thierry MOUCHARD (à partir de la délibération n° 5), Claude POUPINOT à Alain THUILLIER.

**Secrétaires de séance** : Brigitte BONNAUD, Bruno PAROLDO.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2011**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 10 février 2011 qui leur a été transmis avec la convocation et le rapport de présentation.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité moins une abstention (conseiller absent le 10 février 2011).

## **RENOUVELLEMENT DES COMMANDES D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Deux devis ont été demandés.

Le devis de l'entreprise INEO s'élève à 16 588.52 € ttc

Le devis de l'entreprise MORIN s'élève à 17 920.86 € ttc

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le devis de l'entreprise INEO et d'inscrire la dépense en section d'investissement du budget principal à l'article 2315 de l'opération 0125 - éclairage public.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CANALISATIONS ET BRANCHEMENTS PLOMB**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer une consultation pour un marché de travaux visant au remplacement de canalisations et de branchements d'eau potable en plomb.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe à l'unanimité.

Madame le Maire présentera à nouveau ce dossier lors de la prochaine séance du conseil municipal afin de préciser la nature et la localisation des travaux à réaliser et présenter au Conseil Municipal les résultats de la consultation.

## **CONSTRUCTION DU MUR DU NOUVEAU CIMETIERE**

Suite à la dernière séance du conseil municipal, la commission « cimetière » s'est réunie le 16 février 2011.

La commission a approuvé le plan et le choix de la construction d'un mur.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à la commande pour la construction du mur du cimetière.

4 entreprises ont été consultées (entreprises Bouquet, Mendès, Poireaudeau, Vey). Deux entreprises ont répondu à la consultation dans les délais fixés par le courrier de consultation :

Entreprise Bouquet : 40 465.31 + 5 529.13 = 45 994.44 € ttc

Entreprise Poireaudeau : 44 811.97 € ttc

Madame le Maire propose au Conseil de retenir l'offre de l'entreprise POIREAUDEAU.

Ont voté pour : 17

Contre : 1

Deux devis sont parvenus en Mairie pour les travaux d'aplanissement du terrain du cimetière :

- entreprise GUIMBRETIERE : 2002.10 € TTC

- entreprise BONNEAU : 2 320.24 € TTC

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise GUIMBRETIERE.

Ont voté pour : 17, contre : 1

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CRENAU**

Le Conseil Municipal a reçu le projet de convention à signer avec l'association CRENAU.

Madame le Maire, considérant qu'il est difficile de renouveler une programmation de qualité pour les animations municipales et que l'association CRENAU peut apporter une aide pour la programmation ainsi que l'organisation matérielle des manifestations culturelles, demande au Conseil Municipal un accord sur le principe de la signature d'une convention pour l'année 2011. Le montant de la programmation est évalué à 10 000 € TTC. La convention définitive sera présentée ensuite.

Le projet de convention a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal à la fin du mois de février. Madame le Maire propose au conseil municipal de modifier la convention conformément à la demande de T. MOUCHARD en supprimant une partie de l'article 2 du projet de convention.

Alain THUILLIER estime que l'ensemble du projet de convention est à revoir. Il remarque notamment l'absence de description des missions de l'association CRENAU. La durée de la prestation (préparation, réalisation et repliement de la fête communale – soit 4 jours et demi) lui semble incohérente avec la durée de la convention (un an).

Laurent COCHELIN lui répond que la durée de la convention tient compte du temps nécessaire à la recherche des groupes qui interviendront lors de la fête communale.

Alain THUILLIER estime que le projet de convention ne définit pas les rôles de chacun (commune – comité des fêtes – association CRENAU).

Céline VALEZE remarque que les animations et le budget de l'animation ne sont pas validés.

Frédéric ECALLE aimerait que la convention soit plus précise.

Thierry MOUCHARD entend bien les remarques qui viennent d'être faites et constate que, bien que l'intérêt d'une telle convention est d'alléger la charge de travail de la commission animation et de tous les conseillers municipaux pour l'organisation de la manifestation et la main d'œuvre nécessaire à son bon déroulement, la convention présentée manque de précision.

Madame le Maire regrette que ladite convention transmise aux conseillers municipaux depuis presque un mois, n'ait pas fait l'objet de plus de remarques avant la séance du conseil municipal et propose qu'une commission spécifique se réunisse le 22 Mars à 20 h 30 afin d'en revoir la rédaction.

Acceptent de participer à cette commission : Bruno PAROLDO et Frédéric ECALLE.

Alain THUILLIER ne pouvant être présent à la commission, transmettra, par courriel, ses remarques sur le nouveau projet de convention.

Madame le Maire, afin de ne pas bloquer le dossier et risquer ainsi de ne pas trouver de groupe intéressant pour la fête de septembre, demande au Conseil municipal de voter sur un accord de principe de partenariat avec l'association CRENAU.

Ont voté contre : 4

Abstention : 5

Pour : 11

### **DEMANDE DE SUBVENTION ADMR**

L'association ADMR s'est présentée au conseil municipal le 10 février dernier.

Considérant la nécessité de maintenir et de développer le service d'aide à domicile sur notre commune, l'association sollicite une subvention communale de 1.00 € par habitant, la population « DGF » 2010 étant fixée à 3 057 habitants.

Il est précisé que le Conseil Général définit les tarifs appliqués par l'association et évalue les prestations. Les services du département déterminent également le nombre d'heures d'interventions accordées à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RESTRUCTURATION ET L'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Le projet, dans son ensemble est estimé à 2 815 822.90 € ttc comprenant les travaux suivants :

- **TRANCHE 1 (phases 1 et 2A) :**

- phase 1 (475 m2):

- 4 salles de cours
- Salle des maîtres
- Bureau de direction
- Infirmerie
- Rangements
- Circulation centrale éclairée naturellement
- Locaux techniques (ventilation, chaufferie bois et silo, colonnes d'alimentation des bâtiments existants).

*ESTIMATION: 701 500.00 € HT DONT 166 500.00 € HT pour la chaufferie bois et le silo.*

- phase 2a :

- Aile centrale (258 m2) : Salles numériques et de documentation
- Réalisation d'un ascenseur desservant l'étage à usage scolaire du bâtiment de restauration
- Aménagement de la cour avec emmarchements rue de la croix blanche
- Création du parking du personnel de 18 places

*ESTIMATION travaux de bâtiments est de 442 600.00 € HT dont 41 600.00 € HT pour les aménagements extérieurs.*

### **TRANCHE 2 (phase 2b, 2c, 2d)**

- Phase 2 b :

Réhabilitation des bâtiments existants avec création d'une salle à manger pour le personnel et d'une salle R.A.S.E.D.

- Phase 2 c :

Construction d'un C.L.S.H (2 salles) avec rangements, bureaux, sanitaires, circulation et préau.

## - Phase 2d :

Préau, local vélo, local jeux de cour, plateau polyvalent multisports et loisirs, aménagement de cour et jardin pédagogique.

L'ensemble constitue une construction HQE visant l'excellence BBC, à ossature maçonnerie et bardages bois, couverte par des toitures végétalisées ou aptes à recevoir de panneaux photovoltaïques avec brise soleil au droit des ouvertures. Elle intègre toutes les normes concernant l'accessibilité aux différentes situations de handicap. Elle offre des espaces scolaires et périscolaires, et s'ouvre à des usages polyvalents de service public.

## - Madame le Maire présente au Conseil municipal le plan de financement prévisionnel :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Tranche 1 (phases 1 ET 2A , soit salles de cours, 1 salle des maîtres, 1 bureau direction, 1 infirmerie, circulation, chaufferie + aile centrale, ascenseur, devant cour - exercices 2011 – 2012)</b>			
<b>Montant HT Tranche 1</b>	<b>1 221 463.00€ (dont 77 363 € M.O)</b>	<b>ETAT (D.E.T.R)</b>	<b>250 000.00 €</b>
		<b>PROXIMA – aide à la décision</b> Taux maxi : 60 % du coût HT de la M.O Montant maxi : 12 000 €	<b>12 000.00 €</b>
		<b>PROXIMA « PAYS »</b> 13 € / habitants soit pour 3 057 hts (pop DGF 2010) = 39 741.00 €	<b>39 741.00 €</b>
		<b>PROXIMA » TRAVAUX</b> (30 % du coût HT des travaux dans la limite de 92 845.00 €)	<b>92 845.00</b>
		<b>CONSEIL GENERAL – BOIS ENERGIE</b> Taux : 20 % chaufferie bois	<b>33 300.00 €</b>
		<b>FREE (région – ADEME) :</b> 60 000.00 € + 100 €/m2 pour les bâtiments neufs (1 058.14 m2), soit 105 814.00 € + 120 €/m2 pour la réhabilitation (580.51 m2), soit 69 661.20 €	<b>235 475.20 €</b>
		<b>FRIL (Région)</b> 70 000.00 € par an	<b>140 000.00 €</b>
		<b>FEADER</b>	<b>60 000.00 €</b>
		<b>FONDS DE CONCOURS C.A.N</b> 50 % du coût HT des travaux, dans la limite de 72 072.00 €	<b>72 072.00 €</b>
		<b>RESERVES PARLEMENTAIRES</b>	<b>10 000.00 €</b>
		<b>TOTAL SUBVENTIONS TRANCHE 1</b>	<b>945 433.20 €</b>
		<b>AUTOFINANCEMENT</b> (minimum 20 % du HT)	<b>515 436.55 € (dont fctva 226 171.85 €)</b>
<b>TOTAL TTC Tranche 1</b>	<b>1 460 869.75 €</b>	<b>TOTAL TTC TRANCHE 1)</b>	<b>1 460 869.75 €</b>
<b>Tranche 2 (phases 2B, 2C, 2D soit, réhabilitation et isolations bâtiments existants, création salle RASED, salle restauration personnel, parking personnel cantine, CLSJ, 2 classes, rangement, cuisine et bureau, bureau psv, sanitaires, circulations, préau, préau extérieur, local vélos, local jeux de cour, aménagements plateau et jardin pédagogique – exercices 2013 - 2014)</b>			
<b>Montant HT Tranche 2(années</b>	<b>1 132 904.00 € Dont 150 204.00 € M.O</b>	<b>ETAT – D.E.T.R</b>	<b>250 000.00 €</b>
		<b>FRIL (Région)</b> 70 000.00 € par an	<b>140 000.00 €</b>
		<b>C.A.F</b>	<b>150 000.00 €</b>
		<b>TOTAL SUBVENTIONS TRANCHE 2</b>	<b>540 000.00 €</b>
		<b>AUTOFINANCEMENT</b> (minimum 20 % du HT)	<b>814 953.18 € (dont fctva 209 773.85 €)</b>
<b>Montant TTC Tranche 2</b>	<b>1 354 953.18 €</b>		<b>1 354 953.18 €</b>
<b>MONTANT GLOBAL TTC</b>	<b>2 815 822.93 €</b>		<b>2 815 822.93 €</b>

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et de l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subventions concernant la première tranche de travaux.

D'autres demandes de subventions pourront être déposées par la suite, en fonction des réponses qui seront données par les organismes financeurs sollicités.

L'Etat a décidé de fusionner les anciennes dotation générale d'équipement et dotation des territoires ruraux en créant la nouvelle D.E.T.R (dotation d'équipement des territoires ruraux). Parallèlement, les crédits alloués ont globalement baissé de 5 %.

Madame le Maire rappelle également que, dans tous les cas, l'autofinancement communal doit être d'au moins 20 % du coût HT des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux dont le coût global prévisionnel s'élève à 2 815 822.93 € ttc,
- Adopte le plan de financement tel qu'il est défini en annexe,
- Sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R ainsi que de subventions auprès des financeurs figurant dans le plan de financement ci-annexé,
- Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget communal au titre des exercices 2011 et suivants dans le cadre d'une programmation financière pluriannuelle, telle que définie dans le plan de financement,

#### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE DECHIQUETEUSE PAR LA C.A.N**

Afin de disposer gratuitement de la déchiqueteuse de la C.A.N il est nécessaire de signer une convention qui fixe les conditions d'utilisation et les responsabilités. Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Raymond CAILLETON remarque que le broyeur n'est pas autonome ; l'utilisation du broyeur nécessite un tracteur de 80 cv afin de fournir au broyeur la puissance nécessaire à son fonctionnement.

Thierry MOUCHARD demande si la population Frontenaysienne peut bénéficier de ce service.

Madame le Maire lui répond qu'en effet, la population a la possibilité de récupérer le broyat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de la convention.

#### **P.A.V.E : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES (titulaire et suppléant).**

Lors du dernier Conseil Municipal, le montant maximum consacré à l'étude P.A.V.E a été fixé.

Il reste à nommer un représentant de la commune au groupement de commande auquel Frontenay-Rohan-Rohan a décidé d'adhérer (1 titulaire et suppléant).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer :

- titulaire : Madame le Maire
- suppléant : Monsieur Bernard BARAUD

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'A.B.V.N**

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Philippe REY, représentant de la commune à l'A .B.V.N.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité, Madame le Maire étant, de droit, représentant titulaire de la Commune.

**SIGNATURE AVENANT A.G.A.P.E**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant aux marchés de l'AGAPE 79 (associations des groupements d'achats publics de l'éducation des deux-sèvres) pour l'année 2011. Ces marchés concernent :

- la volaille fraîche
- la viande fraîche de porc
- l'épicerie et les huiles
- la viande fraîche de veau et d'agneau
- la viande fraîche de bœuf
- la charcuterie
- les produits laitiers
- les produits surgelés

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU C.R.E.R**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de renouveler l'adhésion de la Commune au C.R.E.R pour l'année 2011. Le montant de l'adhésion s'élève à 300.00 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**DEMANDE DE SUBVENTION « UNION POUR LA MUSIQUE »**

Madame le Maire informe le conseil Municipal de la demande de subvention adressée par l'association « UNION POUR LA MUSIQUE » qui propose des cours de musique à Beauvoir/Niort.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subvention à cette association.

**INFORMATIONS**

**PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN :** Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qui n'ont pu être présents à la réunion sur le PDU, que ce dispositif sera lancé à partir du 4 juillet prochain. Celui-ci prévoit à la fois des lignes régulières et des transports à la demande. 8 navettes par jour seront proposées, au lieu de 4 navettes actuellement.

Les adultes ont la possibilité d'utiliser les lignes « scolaires » dans la limite des places disponibles non réservées aux jeunes scolarisés.

**PRINTEMPS DES ENERGIES RENOUVELABLES :**

Des portes ouvertes à la Mairie seront organisées les 2 et 3 avril dans le cadre de cette manifestation.

Madame le Maire assurera les permanences pour la présentation de la chaufferie - bois les :

- 2 avril de 10 h à 12 h

- 3 avril de 15 h à 17 h

Le Conseillers Municipaux qui souhaiteraient assurer une permanence sont invités à se faire connaître.

**MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE :**

Les dossiers de consultation sont prêts. Les publicités seront faites la semaine prochaine.

Marylène CLEMENT annonce l'exposition de l'association OMBRES ET LUMIERES à partir du vendredi 25 mars à la salle d'exposition de la Tour du Prince.

Bruno PAROLDO rappelle que le marché mensuel aura lieu le Dimanche 20 mars.

Bernard BARAUD a pris contact avec le service assainissement de la C.A.N qui lui a confirmé le bilan positif du fonctionnement de la station d'épuration.

La séance se termine à 19 H 30.